

Réalisation de votre installation électrique en 9 étapes :

1) Contacter le distributeur :

Vous contactez le distributeur d'électricité afin qu'il réalise un devis pour la pose du compteur et le raccordement au réseau électrique.

2) Conception :

Nous concevons ensemble votre installation sur base des plans de votre maison.

3) Traçage :

Une fois le gros œuvre terminé, nous traçons ensemble sur les murs l'emplacement des blochets et des saignées à réaliser.

4) Saignées :

Vous creusez les saignées dans les murs.

5) Blochets :

Vous scellez les blochets dans les murs.

6) Câbles :

Vous tirez les câbles entre les différents points de l'installation. De la rue au compteur, du compteur au coffret de distribution et du coffret aux prises, interrupteurs, points lumineux, etc...

Une fois cette étape terminée, [un contrôle du câblage est effectué par nos soins.](#)

7) Raccordements :

Quand le plafonnage et les chapes sont terminés, nous nous chargeons de raccorder tous les câbles au matériel électrique (coffret, interrupteurs, prises, etc...).

8) Réception :

Vous prenez rendez-vous avec un organisme de contrôle agréé pour la réception de votre installation.

9) Contacter le distributeur :

Vous recontactez le distributeur d'électricité (ALE) pour le placement du compteur.

Dotrimont.be

Electricité - Electronique

Etienne Dotrimont

rue des Croisettes, 54
4537 Verlaine.
GSM : +32 (0) 476 69 05 06.
E-mail : info@dotrimont.be
www.dotrimont.be